

Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ANNEXE J

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE									
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■					
		p1	communautaire récréatif		■				
		u1	utilité publique légère		■				
	LOUE- MENTS		Nombre de logements	min.	1	0			
		Nombre de logements	max.	1	0				
		Isolée		■					
		Jumelée							
STRUCTURE / BAT		Contiguë							
	BÂTIMENT		Hauteur maximum (étage)	2	--				
			Largeur minimum (m)	7	--				
			Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)	67	--				
TERRAIN		Superficie minimum (m ²)	2000	--					
		Largeur minimum (m)	30	--					
		Profondeur minimum (m)	45	--					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES		Avant minimum (m)	8	--				
			Avant maximum (m)	--	--				
			Latérale minimum (m)	6	--				
			Total des deux latérales minimum (m)	12	--				
			Arrière minimum (m)	8	--				
		Espace naturel (%)	40	--					
		Rapport espace bâti / terrain	max. 0,4	--					
		Rapport espace plancher / terrain	max. --	--					
		Nombre de logement / hectare	max. --	--					
DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)							

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:		2009-U53
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:		2009-U54
MISE À JOUR:		mars-24

315		
------------	--	--



ZONE:	Ha 315
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) P1A 004 - Centre-ville et bâtiment à potentiel patrimonial

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
	2024-U53-99	retrait h5, ajout h1